

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27/03/2023**

**NOMBRES DE MEMBRES**

| Afférents<br>au Conseil | Présents | Nombre de<br>procuration |
|-------------------------|----------|--------------------------|
| 15                      | 14       | 0                        |

Date de la convocation :  
**20/03/2023**

L'an deux mille vingt et trois, le vingt sept mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, conformément à la délibération 20220705 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESES, Maire.

**Présents** : Fabienne SALESES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

**Absent(es) excusé(es)** : Marguerite DIEUDE.

**Secrétaire de Séance** : Aurore FILHOL.

**Dépenses - Fêtes et cérémonies**

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14   | 0      | 0          |

Madame le Maire indique que les dépenses imputées sur le compte « Fêtes et cérémonies » 6232 en M14 / 623 en M57 font l'objet d'une interprétation assez restrictive de la part de la Chambre Régionale des Comptes. Ainsi, il convient de se prononcer sur la liste des dépenses faites en dehors des fêtes nationales.

En conséquence, il est proposé de lister les dépenses du compte « Fêtes et cérémonies » imputables au 6232/623 pour sécuriser les procédures comptables, comme suit :

- Fêtes nationales et locales récurrentes y compris vœux de la municipalité : Achats divers de fournitures (boissons, nourriture, accessoires de table et prestations traiteur, animation)
- Réceptions lors d'inauguration de nouveaux bâtiments (personnalités publiques et habitants),
- Cérémonies et manifestations avec le personnel municipal,
- Action sociale en faveur du personnel municipal, départ à la retraite (chèques cadeau, fleurs, cadeau de faible valeur)
- Récompenses et présents pour les personnalités locales mises à l'honneur et personnalités extérieures,
- Récompense et présents pour les événements exceptionnels : centenaire, médaille de la famille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition ci-dessus énoncée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents. Pour extrait conforme.

Le Maire,  
**Fabienne SALESES**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>